



COMITE NATIONAL DU
ASSEMBLEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT

DECRET D/2021/ 0015 /PRG/CNRD

PORTANT NOMINATION A UN POSTE DE RESPONSABILITE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION

u la Charte de la Transition ;

u la Loi L/2018/025/AN du 3 juillet 2018, portant Organisation Générale de
Administration publique ;

u le Communiqué N°01/2021/PRG/CNRD du 05 septembre 2021, portant prise
effective du pouvoir par les forces de défense et de sécurité;

u l'ordonnance N°2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 Septembre, portant
promulgation des lois nationales, des conventions, traités et accords
internationaux en vigueur.

DECRETE

Article 1^{er} : Le Colonel Sadiba KOULIBALY précédemment commandant du
Centre d'entraînement aux opérations de maintien de la paix est nommé chef d'Etat-
major Général des armées en remplacement du Général de Corps d'armées Namory
RAORE.

Article 2 : Le présent Décret, prend effet à compter de sa date de signature et sera
enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 12/10/2021



Colonel Mamadi DOUMBOUYA